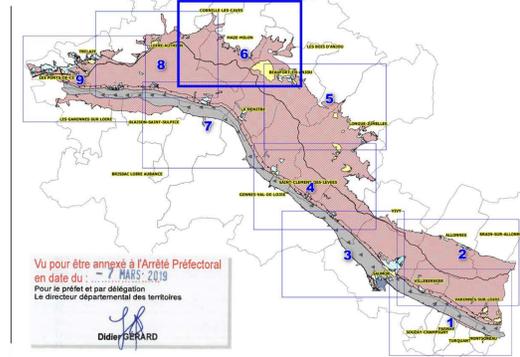


Plan de Prévention des
Risques Naturels
Prévisibles d'Inondation

Val d'Authion - Loire Saumuroise



Vu pour être annexé à l'Arrêté Préfectoral
 en date du 27 MARS 2019
 Pour le préfet et par délégation
 Le directeur départemental des territoires

Carte du zonage réglementaire

Echelle : 1/10 000

DOSSIER D'APPROBATION liv 2019

Légende

Zones réglementaires

-  Bd : zone urbaine dense, sans vitesse significative (V < 0.50m/s)
-  BMF : autre zone urbaine, en aléa moyen ou fort, sans vitesse significative (V < 0.50m/s)
-  BTF : autre zone urbaine, en aléa très fort, sans vitesse significative (V < 0.50m/s)
-  RN : zone non urbanisée et d'expansion des crues, en aléa moyen, fort ou très fort, sans vitesse significative (V < 0.50m/s)
-  Bs : zone de rénovation urbaine à règlement spécifique
-  Bs : zone de rénovation urbaine à règlement spécifique et de dissipation d'énergie (ZDE)
-  REPU : zone urbaine et d'écoulement préférentiel (V > 0.50m/s)
-  REPN : zone non urbanisée et d'écoulement préférentiel (V > 0.50m/s)
-  RZDEU : zone urbaine et de dissipation d'énergie (ZDE)
-  RZDEN : zone non urbanisée et de dissipation d'énergie (ZDE)
-  Zone vulnérable hors d'eau
-  -22.20 Niveau des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) altitudes NGF IGN69
-  Limites communales
-  Parcelles cadastrales (01/2019)
-  Bâti cadastral (01/2019)
-  Cours d'eau (lit mineur)

